

MODIFICATION DE LA GRILLE TARIFAIRE HIVERNALE 2025-2026 REGIE SAVOIE GRAND REVARD (compétences obligatoires)

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept décembre à 18h, le conseil syndical, régulièrement convoqué par la Présidente le 11 décembre 2025 par voie électronique et individuellement, s'est réuni à Aix les Bains, en session ordinaire, sous la présidence de Sandra FERRARI.

Grand Chambéry	Présents	Absents	Grand Lac	Présents	Absents
TITULAIRES			TITULAIRES		
BERTHOMIER Christian		X	BALTHAZARD Pierre-Louis	X	
DUMAZ Gérard		X	BIQUEZ François	X	
DUMAZ Régis	X		CAMUS Gilles		X
FABRE Maryse	X		CHAPUIS Nicolas	X	
FERRARI Marcel	X		GIMENEZ André	X	
FERRARI Sandra	X		GRELLIER Jean-Marc		X
GALENE Pierre-Damien	X		HUYNH Antoine		X
GENNARO Alexandre		X	MONTORO Marie-Pierre		X
GINOLLIN Pascal	X		MOUGNIOTTE Alain	X	
LEOUTRE Jean-Marc		X	PETIT GUILLAUME Sophie	X	
MIGUET Vincent	X		PIGNIER Régis		X
PIERRETON Christophe		X	POILLEUX Nicolas		X
REPENTIN Thierry		X	REVOL Karine	X	
SCIASCIA Mathieu		X	SALOMON Marie-Thérèse	X	
TRAHAND Cécile	X		VAIRYO Nicolas	X	
TURNAR Alexandra		X	VIAL Jean-Marc		X
VANIN Gaëtan		X	VIOLA Peggy	X	
SUPPLEANTS			SUPPLEANTS		
BEBERT Thierry	X		EXERTIER Bruno		X
CARACO Alain		X	FRAYSSE Claudie		X
REGAIRAZ Michel		X	GALY Philippe		X

Elus absents Grand Lac	Donne pouvoir à
GRELLIER Jean Marc	GIMENEZ André
HUYNH Antoine	VIOLA Peggy
VIAL Jean Marc	VAIRYO Nicolas
Elus absents Grand Chambéry	Donne pouvoir à
VANIN Gaëtan	DUMAZ Régis
GENNARO Alexandre	FERRARI Sandra
REPENTIN Thierry	TRAHAND Cécile

Périmètres	Titulaires	Suppléants	Présents	Procurations	Votants
Grand Chambéry	17	3	9	3	12
Grand Lac	17	3	10	3	13

Le quorum est atteint, le conseil syndical peut régulièrement délibérer.

Secrétaire de séance : DUMAZ Régis

**SAISON 2025-2026
TARIFS DES SECOURS PISTES**



	DOMAINE ALPIN		DOMAINE NORDIQUE	
1re Catégorie	Petits soins effectués au poste de secours et accompagnement	21.00 €	Petits soins effectués au poste de secours et accompagnement	21.00 €
2e Catégorie	Zone rapprochée, front de neige, Observatoire, Grenouillère, Tesson, Col des Ebats, Orionde, Gust, Les Trives.	185.00 €	Sur pistes de 9 heures à 17 heures	242.00 €
3e Catégorie	Les Ebats, Les Gorges, Le Sire.	309.00 €	Hors pistes de 9 heures à 17 heures	597.00 €
4e Catégorie	Hors pistes de 9 heures à 17 heures	597.00 € + Moyens mis en œuvre	Sur pistes et hors ouverture du Domaine (9 heures à 17 heures)	680.00 € + Moyens mis en œuvre
5e Catégorie	Sur pistes et hors ouverture du Domaine (9 heures à 17 heures)	680.00 € + Moyens mis en œuvre	Hors pistes et hors ouverture du Domaine (9 heures à 17 heures)	757.00 € + Moyens mis en œuvre
6e Catégorie	Hors pistes et hors ouverture du Domaine (9 heures à 17 heures)	757.00 € + Moyens mis en œuvre	Piste de luge de 9 heures à 17 heures (Secteur St François)	185.00 €
TARIFS HORAIRES DES MOYENS MIS EN OEUVRE				
Chenillette (conducteur inclus)		178.00 €	TTC/h	
Moto-Neige (conducteur inclus)		94.00 €	TTC/h	
Pisteur Secouriste (motoneige incluse)		132.00 €	TTC/h	
AUTRES ZONES DE SECOURS ET GRILLE TARIFAIRE APPLICABLE				
Autres Glisses et Luges		Tarifs Domaine Alpin		
Chiens de Traîneaux		Tarifs Domaine Nordique		
Secours Raquettes et Piétons sur Plateau Sud		Tarifs Domaine Nordique		
Secours Raquettes et Piétons hors Plateau Sud		Tarifs Domaine Nordique Hors pistes (3e ou 5e Catégorie)		

Il est proposé d'approuver la grille tarifaire présentée ci-dessus.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

APPROUVE la modification de la grille tarifaire des secours sur pistes pour le périmètre Savoie Grand Revard

Fait à Aix les Bains, le 17 décembre 2025

Le secrétaire de séance
DUMAZ Régis

LA PRESIDENTE
FERRARI Sandra



Votants	25	Présents : - Procurations : GRELLIER Jean Marc - HUYNH Antoine - VIAL Jean Marc - VANIN Gaëtan - GENNARO Alexandre - REPENTIN Thierry
Ne prend part au vote		
Suffrages exprimés		
Vote POUR		DUMAZ Régis, FABRE Maryse, FERRARI Marcel, FERRARI Sandra, GALENE Pierre-Damien, GINOLLIN Pascal, MIGUET Vincent, TRAHAND Cécile, BEBERT Thierry. BALHAZARD Pierre-Louis, BIQUEZ François, CHAPUIS Nicolas, GIMENEZ André, MOUGNIOTTE Alain, PETIT GUILLAUME Sophie, REVOL Karine, SALOMON Marie-Thérèse, VAIRYO Nicolas, VIOLA Peggy.
Vote CONTRE	0	
Abstentions	0	

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la date d'affichage de la décision et de sa transmission au contrôle de légalité, et dans un délai de deux mois à compter de sa notification aux candidats ayant participé à la procédure ou à compter de la réponse du Syndicat mixte, si un recours gracieux a été préalablement déposé.